

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du lundi 13 décembre 2021**

Réunion ce jour sur convocation adressée par mail, le 7 décembre 2021, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2021**
- 2. Indemnités 2021 du trésorier principal**
- 3. Vote crédits investissement pour 1er trimestre 2022**
- 4. Devis volets et porte école**
- 5. Subventions volets et porte école**
- 6. Parcelles bois-proposition d'achat**
- 7. Eau : facturation bisannuelle**
- 8. Questions diverses**

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Yann ROTA, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Cédric CHARRIERE, Michel CUINET (10 présents)

Excusée : Céline COLAS est arrivée à 20h30- Elle n'a pas participé aux différentes délibérations

Sylvie LEFEBVRE est élue secrétaire de séance.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Un membre du conseil demande à ce que le point Friche Berrod soit rattaché à une délibération.

Cette suggestion est acceptée à l'unanimité.

Un point supplémentaire est ajouté avec l'accord de l'ensemble du conseil : décision modificative n°2 budget lotissement.

2. Indemnités 2021 du trésorier principal

Elles s'élèvent à 30,49 € brut, soit 27,61 € net et correspondent à l'indemnité de confection des budgets

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité cette indemnité.

VOTE : 10 voix Pour

Délibération 2021-39328-49

3. Vote crédits investissement pour 1er trimestre 2022

A compter du 1er janvier 2022, en attendant le vote du prochain budget, la commune ne peut pas engager de dépenses d'investissement.

Toutefois, il est possible de prendre une délibération, lui permettant de le faire, dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement inscrites au titre du budget primitif 2021.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité.

Budget commune :

Libellé	BP 2020	Quart des crédits
Chapitre 20/203	27000	6 750 €
Chapitre 21	23600	5900
Chapitre 21/2111	1600	400
Chapitre 21/2117	5000	1250
Chapitre 21/2152	5000	1250
Chapitre 21/2181	12000	3000

VOTE : 10 voix Pour

Délibération 2021-39328-43**Budget eau :**

Libellé	BP 2020	Quart des crédits
Chapitre 21/215	58076.24 €	14519.00 €

VOTE : 10 voix Pour

Délibération 2021-39328-43**4. Budget Lotissement -DM 2**

Afin de pouvoir passer les écritures de stocks de fin d'année sur le budget lotissement, il faut ajouter 216 453 € au 3351/040 + 1641/16 + 7133/042 et enlever la même somme au 7015/70. Cela n'impacte pas notre trésorerie car ce sont des écritures pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

VOTE : 10 voix Pour

Délibération 2021-39328-43**5. Devis menuiseries extérieures**

Deux devis nous sont soumis par Pascal Aquistapace à Moirans et OEF à Orgelet. Des éléments manquent pour pouvoir choisir une entreprise. Il est décidé de demander un troisième devis. L'entreprise Capelli-Berrod n'étant pas disponible, la commune se tourne vers l'entreprise Kolmifo de Montmorot.

6. Subventions volets et porte école

Pour espérer bénéficier d'une subvention DETR en 2022, il nous faut déposer un dossier au plus tard le 31 décembre 2021. Le conseil, à l'unanimité, décide de demander la DETR auprès de l'État pour l'achat des volets de l'école et du bâtiment communal.

A cela s'ajoutera une demande de subvention au titre de la Dotation Jura auprès du Département

pour les volets du bâtiment communal.
Le budget estimé s'élève à environ 40 000 €HT.

VOTE : 10 voix Pour
Délibération 2021-39328-43

7. Parcelles bois-proposition d'achat

M. Dubois a demandé à la commune si elle était intéressée pour acheter ses parcelles de bois. Après étude de la demande, il s'avère que les parcelles ne sont pas dans un secteur soumis à l'ONF et sont peu productives, compte-tenu de la nature du terrain. L'exploitation des bois est délicate car le secteur est très humide. De surcroît, le prix demandé est élevé. Le conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à la proposition de M. Dubois.

VOTE : 10 voix Pour
Délibération 2021-39328-45

8. Eau : facturation bisannuelle

A compter de 2022, il est proposé de réaliser deux facturations dans l'année au lieu d'une seule, en avril et octobre.

Le relevé, effectué par l'agent technique, aurait toujours lieu en octobre. La facturation d'avril serait, quant à elle, établie à partir de la facturation de l'année précédente et un ajustement serait effectué en octobre après le relevé définitif.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer cette nouvelle modalité.

VOTE : 10 voix Pour
Délibération 2021-39328-46

9. Questions diverses

- Point travaux enfouissement

L'arrivée rapide du froid courant novembre et des épisodes neigeux ont rendu impossible la réfection définitive des tranchées fin 2021 (neige, gel et fermeture des centrales à enrobés). Ces opérations seront programmées dès que possible à la fin de l'hiver et en fonction des réouvertures des centrales. Aujourd'hui les principaux réseaux de distribution électrique et l'éclairage public sont en fonctionnement. Les habitants des rues concernées sont désormais raccordés aux nouveaux réseaux électriques souterrains.

Entre le premier et second trimestre 2022, Orange aura à son tour basculé les lignes aériennes téléphoniques dans les nouveaux fourreaux, ce qui laissera la possibilité à l'entreprise SBTP de procéder à la dépose de l'ensemble des anciens poteaux situés sur ces axes.

- Ecole : pour cause de locaux devenus exigus pour l'accueil des élèves et situation COVID, la cantine est déplacée à la salle des fêtes de Maisod à compter du 13 décembre 2021.

- Berrod : présentation des souhaits du Conseil municipal en commission économie. (Voir CR réunion du précédent Conseil municipal)

- Courrier MP Usinage : Emmanuel Piard informe le Conseil municipal de l'installation d'un atelier soudure au début de l'année 2022 dans les anciens locaux de MP Usinage.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE

Le Maire,
Isabelle TISSOT

